

MATA CAPITAL MANAGEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 60.782 euros
Siège social : 18, rue Jean Giraudoux – 75016 Paris
813 435 401 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**ACTE SOUS SIGNATURE PRIVEE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DE LA
SOCIETE EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre 2024,

LES SOUSSIGNES :

1. **STRATA HOLDING**, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé 18, rue Jean Giraudoux, 75116 Paris, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 801 931 361, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Baptiste Pracca, dûment habilité à l'effet des présentes ;
2. **NOVA CAPITAL HOLDING**, société à responsabilité limitée au capital de 22.500 euros, dont le siège social est situé 3, passage Bullourde, 75011 Paris, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 812 721 751, représentée par son gérant, Monsieur Laurent Delautre, dûment habilité à l'effet des présentes ;
3. **Monsieur Edouard BADUEL**, né le 3 juillet 1982 à Versailles (78), de nationalité française, demeurant 13, rue de Bellevue, 92100 Boulogne-Billancourt ;
4. **Monsieur Marc MINELLI**, né le 16 septembre 1981 à Thionville (57), de nationalité française, demeurant 65, avenue de la République, 75011 Paris ;
5. **MCM2**, société par actions simplifiée au capital de 2.951.000 euros, dont le siège social est situé 18, rue Jean Giraudoux, 75116 Paris, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 953 365 020, représentée par son président, Strata Holding, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Jean-Baptiste Pracca, dûment habilité à l'effet des présentes ;

agissant en qualité de seuls associés de la Société, détenant ensemble l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (les « **Associés** »),

prenant acte du fait que PCA Conseils, Commissaire aux comptes de la Société, a été préalablement informé des décisions adoptées ce jour par décisions unanimes des Associés,

Après avoir rappelé que les documents suivants ont été mis à leur disposition :

- le rapport du président de la Société (le « **Président** ») ;
- le projet de texte des décisions soumis à leur approbation ;
- un exemplaire des statuts de la Société (les « **Statuts** ») ;
- un exemplaire du projet de nouveaux statuts de la Société, dont une copie est jointe en **Annexe** des présentes (les « **Statuts Modifiés** ») ;

- un exemplaire du rapport du Commissaire aux avantages particuliers prévu aux articles L. 225-147 et R. 225-136 du Code de commerce ;
- un exemplaire du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur la conversion d'actions ordinaires en actions de préférence,

Agissant conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et aux stipulations de l'article 21.1.4. des Statuts autorisant les associés à prendre des décisions collectives dans un acte sous signature privée signé par tous les associés,

ONT PRIS, A L'UNANIMITE, LES DECISIONS CI-DESSOUS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

ORDRE DU JOUR

1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence de catégorie A (les « **ADP A** »), définition et approbation des droits de préférence attachés auxdites ADP A ;
2. Conversion de l'intégralité des actions ordinaires de la Société détenues par Strata Holding en ADP A ;
3. Création d'un nouvel article 11.2 (*Catégories d'actions*) au sein des Statuts ;
4. Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative de l'article 3 des Statuts ;
5. Suppression du Comité de Surveillance de la Société ;
6. Création d'un Comité Stratégique, fixation de ses modalités de fonctionnement et de ses pouvoirs ;
7. Refonte globale des Statuts ;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ceci étant rappelé, les Associés donnent acte de leur complète et préalable information au regard des décisions qui leur sont soumises au titre des présentes conformément à la loi, aux règlements et aux Statuts.

PREMIERE DECISION

*Création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence de catégorie A (les « **ADP A** »), définition et approbation des droits de préférence attachés auxdites ADP A*

Les Associés,

connaissance prise du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux avantages particuliers prévu aux articles L. 225-147 et R. 225-136 du Code de commerce,

décident :

- de créer, conformément aux dispositions des articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce, une nouvelle catégorie d'actions, à savoir des actions de préférence de catégorie A (les « **ADP A** ») ;

- que la valeur nominale unitaire des ADP A sera identique à celle des actions ordinaires, à savoir un euro (1 €) ;
- que les droits consentis aux ADP A seront attachés à leurs titulaires et ne bénéficieront donc pas aux titulaires successifs desdites actions ;
- que les droits attachés aux ADP A ne pourront être modifiés, conformément aux dispositions de l'article L. 225-99 du Code de commerce, que si cette modification est décidée par décision collective des Associés, après approbation par les titulaires d'ADP A (en ce compris en cas d'insertion de toute clause d'exclusion dans les Statuts de la Société applicables aux titulaires d'ADP A) ;
- qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, en espèces ou en nature, les actions attribuées en vertu des droits attachés aux ADP A seront elles-mêmes des ADP A et qu'en cas de regroupement ou division de la valeur nominale des actions de la Société, les actions attribuées au titre des ADP A seront elles-mêmes des ADP A ;
- que la catégorie de l'action détenue par un associé fera l'objet d'une mention spéciale dans les comptes individuels d'associés tenus par la Société ;
- que les ADP A conféreront à leurs titulaires un droit de vote double en assemblée générales des associés de la Société ;
- que les ADP A conféreront à leurs titulaires un droit de préemption dans le cas où un associé envisagerait de réaliser un transfert de tout ou partie des titres qu'il détient dans la Société au profit d'un autres associé ou d'un ou plusieurs tiers ;
- que les ADP A donneront les mêmes droits dans les bénéfices et l'actif social qu'une action ordinaire.

Les Associés **prennent acte** de la description et de l'appréciation des droits particuliers attachés aux ADP A présentée dans le rapport du Commissaire aux avantages particuliers chargé d'apprécier les avantages particuliers soumis à son approbation, et approuve ledit rapport.

En conséquence, les Associés **décident** d'approuver les caractéristiques et modalités des ADP A résumées ci-avant ainsi que dans les Statuts Modifiés figurant en **Annexe** aux présentes, au sein desquels figurent en annexe les droits et obligations attachés auxdites ADP A.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés, à l'exception de la société Strata Holding (801 931 361 RCS Paris), qui ne prend pas part au vote et dont les actions ne seront pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité relativement au vote de cette décision, conformément aux dispositions de l'article L. 228-15, alinéa 2 du Code de commerce.

DEUXIEME DECISION

Conversion de l'intégralité des actions ordinaires de la Société détenues par Strata Holding en ADP A

Les Associés,

connaissance prise du rapport du Président, du rapport du Commissaire aux avantages particuliers chargé d'apprécier les avantages particuliers et du rapport spécial du Commissaire aux comptes,

décident de convertir l'intégralité des actions ordinaires de la Société détenues par Strata Holding (801 931 361 RCS Paris), soit trente-cinq mille sept cents (35.700) actions ordinaires d'un (1 €) de valeur nominale chacune, en ADP A, suivant une parité de conversion d'une (1) action ordinaire pour une (1) ADP A,

décident, en conséquence, de modifier l'article 7 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit :

« **Article 7- CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de soixante mille sept cent quatre-vingt-deux euros (60.782 €).

Il est divisé en vingt-cinq mille quatre-vingt-deux (25.082) actions ordinaires et trente-cinq mille sept cents (35.700) ADP A, d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. »

TROISIEME DECISION

Création d'un nouvel article 11.2 (Catégories d'actions) au sein des Statuts

Les Associés,

connaissance prise du rapport du Président et du projet de Statuts Modifiés figurant en **Annexe** des présentes,

décident d'insérer à l'article 11 (*Droits et obligations attachés aux actions*) des Statuts, un nouvel article relatif aux droits spécifiques attachés à la nouvelle catégorie d'actions de préférence de catégorie A,

en conséquence, de créer un article 11.2 (*Catégories d'actions*) au sein des Statuts, qui sera rédigé comme suit :

« **11.2.- CATEGORIE D' ACTIONS**

*Outre les actions ordinaires, le capital social de la Société est composé d'une catégorie d'actions de préférence de catégorie A bénéficiant des droits spécifiques décrits dans ses termes et conditions en **Annexe 1** des présentes (les « **ADP A** »).*

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou attribution d'actions gratuites, les actions attribuées en vertu des droits attachés aux ADP A seront elles-mêmes des actions de même catégorie.

Dans l'hypothèse de regroupement ou division de la valeur nominale des actions (ou autres opérations équivalentes), les actions attribuées au titre des ADP A seront elles-mêmes des actions de même catégorie. En cas de cession d'actions, les actions objets de ladite cession deviendront des actions ordinaires, les droits consentis aux ADP A étant attachés à leurs titulaires et ne bénéficiant donc pas aux titulaires successifs desdites actions.

Les droits particuliers attachés aux ADP A ne pourront être modifiés que si cette modification est décidée par l'assemblée générale extraordinaire après approbation par les assemblées spéciales des associés titulaires des ADP A dont les droits sont modifiés, conformément à la loi, aux règlements et aux termes et conditions de l'ADP A. »

QUATRIEME DECISION

Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative de l'article 3 des Statuts

Les Associés,

connaissance prise du rapport du Président et du projet de Statuts Modifiés figurant en **Annexe** des présentes,

décident :

- de modifier la dénomination sociale de la Société, préalablement dénommée « MATA CAPITAL MANAGEMENT » et qui sera, à compter de ce jour, désignée « MATA CAPITAL », et
- de modifier corrélativement le premier paragraphe de l'article 3 (*Dénomination*) des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 3 - DÉNOMINATION

*La Société a pour dénomination sociale : « **MATA CAPITAL** ».*

[...] »

Le reste de l'article 3 (*Dénomination*) des Statuts demeure inchangé.

CINQUIEME DECISION

Suppression du Comité de Surveillance de la Société

Les Associés,

connaissance prise du rapport du Président,

décident de supprimer le Comité de Surveillance de la Société et de supprimer corrélativement l'article 17 des Statuts,

constatent en conséquence la cessation corrélative des fonctions de l'ensemble des membres du Comité de Surveillance de la Société à compter de la date des présentes.

SIXIEME DECISION

Création d'un Comité Stratégique, fixation de ses modalités de fonctionnement et de ses pouvoirs

Les Associés,

connaissance prise du rapport du Président et du projet de Statuts Modifiés figurant en **Annexe** des présentes,

décident de créer un Comité Stratégique au sein de la Société (le « **Comité Stratégique** ») qui aura pour mission de conseiller le Président dans les orientations stratégiques de la Société et de ses filiales, ce Comité Stratégique n'ayant qu'un rôle consultatif,

décident, en conséquence, d'insérer un nouvel article 19 (*Comité Stratégique*) au sein des Statuts, qui sera rédigé comme suit :

« Article 19 – COMITÉ STRATÉGIQUE »

19.1.- COMPOSITION DU COMITE STRATEGIQUE

*La Société est dotée d'un Comité Stratégique (le « **Comité Stratégique** ») composé à tout moment de deux (2) à huit (8) membres, personnes physiques ou morales, associées ou non.*

19.2.- NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE STRATEGIQUE - DUREE DE LEURS FONCTIONS

Les membres du Comité Stratégique sont nommés et révoqués à la discrétion du Président, pour une durée indéterminée. Chaque membre sera valablement nommé par notification du Président.

Les membres du Comité Stratégique peuvent librement démissionner de leurs fonctions en notifiant leur décision au Président et à l'ensemble des membres du Comité Stratégique. En cas de démission d'un membre du Comité Stratégique, le Président devra nommer un nouveau membre le remplaçant, dans les plus brefs délais.

La rémunération éventuelle des membres du Comité Stratégique sera fixée par décision du Président.

19.3.- REUNIONS DU COMITE STRATEGIQUE

Le Comité Stratégique se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et, en tout état de cause, au moins une (1) fois par trimestre.

Les convocations du Comité Stratégique sont faites par tous moyens, accompagnées d'un ordre du jour fixé librement par le Président. Aucun délai de convocation n'est requis.

Les réunions du Comité Stratégique peuvent être tenues par tous moyens (réunion physique, vidéoconférence ou conférence téléphonique, consultation écrite ou acte sous signature privée signé par tous les membres du Comité Stratégique). Chacun des membres du Comité Stratégique pourra demander à participer à la réunion par voie de conférence téléphonique ou de visioconférence.

Il sera établi, à chaque réunion du Comité Stratégique, une liste de présence signée par tous les membres dudit Comité présents à la réunion.

19.4.- ROLE DU COMITE STRATEGIQUE

Le Comité Stratégique a pour mission de conseiller le Président dans les orientations stratégiques de la Société et de ses filiales.

A ce titre, le Comité Stratégique n'exerce aucune fonction de direction ou d'administration et ne possède aucun pouvoir coercitif ou contraignant, mais uniquement une fonction consultative. »

SEPTIEME DECISION

Refonte globale des Statuts

Les Associés,

compte tenu des modifications intervenues ci-avant,

connaissance prise du rapport du Président et du projet de Statuts Modifiés figurant en **Annexe** des présentes,

décident :

- de procéder à la refonte globale des Statuts afin notamment de prendre en compte l'ensemble des modifications résultant des décisions qui précèdent ;
- d'adapter, lorsque nécessaire, l'ensemble des stipulations des Statuts à la création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence de catégorie A, à la suppression du Comité de Surveillance et à la création du Comité Stratégique ;
- de procéder à la renumérotation corrélative complète des statuts de la Société ;
- d'adapter, lorsque nécessaire, l'ensemble des stipulations des Statuts au pacte d'associés signé entre les Associés en date du 12 mars 2024 ;

En conséquence, les Associés **décident** d'adopter, article par article, puis dans leur ensemble, les Statuts Modifiés tels qu'ils figurent en **Annexe** du présent acte sous signature privée, ces nouveaux statuts prenant effet à l'issue des présentes décisions des Associés.

HUITIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés **décident** de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous signature privée à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

Le présent acte sous signature privée constatant les décisions unanimes des Associés est signé de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services www.docusign.com et sera consigné sur le registre des délibérations tenu au siège de la Société.

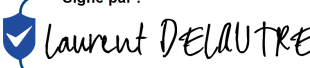
Fait le 5 septembre 2024, en un (1) exemplaire électronique, via DocuSign

Signé par :

6C1457E25FF140A...

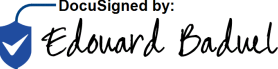
STRATA HOLDING

Représentée par son gérant,
Monsieur Jean-Baptiste Pracca

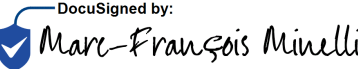
Signé par :

FA3186A586E74AA...

NOVA CAPITAL HOLDING

Représentée par son gérant,
Monsieur Laurent Delautre

DocuSigned by:

E83C21F5C4A04BD...

Monsieur Edouard BADUEL

DocuSigned by:

580EC2C379404AE...

Monsieur Marc MINELLI

Signé par :

6C1457E25FF140A...

MCM2

Représentée par son président,
Strata Holding,
Elle-même représentée par son gérant,
Monsieur Jean-Baptiste Pracca

ANNEXE
Projet de Statuts Modifiés